

AR PREFECTURE

017-200041523-20200325-DEC190_2020-AU
Reçu le 25/03/2020

H A U T E



SAINTONGE

Décision n°190 / 2020
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création ou modification de postes du personnel contractuel de la Communauté des communes en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation avec le CIDS intitulée « Connaissance des spiritueux : méthode d'élaboration et identités sensorielles ».

Monsieur Julien GANDAIS bénéficiera de cette formation, qui aura lieu du 5 au 9 octobre 2020, pour un montant de 1 450 € net auxquels s'ajouteront 75 € net de repas.

Fait à Jonzac,
Le 24 MARS 2020

Le Président
Claude BELOT